

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 17 mars 2015, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M. Serge Forget,	vice-président
M. Bruno Allard,	commissaire-parent
M. Alain DuHamel,	commissaire-parent
M. Éric Filiatrault,	commissaire
M. Robert Fugère,	commissaire
M ^{me} Linda Gagnon,	commissaire
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M ^{me} Danielle Leblanc,	commissaire
M. Martin Reid,	commissaire
M ^{me} Martine Renaud,	commissaire
M ^{me} Annie Taillon,	commissaire-parent
M ^{me} Manon Villeneuve,	commissaire

tous les membres du conseil des commissaires et formant quorum. M^{me} Lise Allaire, directrice générale, M. Michaël Charette, directeur général adjoint, M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale adjointe et M^{me} France Trudeau, directrice générale adjointe sont présents. M. Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M^{me} Lucie Gagnon et M. Alain Leroux ont motivé leur absence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 19 h.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (R-5175/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Martine Renaud, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de séance ordinaire du 17 février 2015.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (R-5176/SSGC)

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2015.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (R-5177/SSGC)

M. Robert Fugère, commissaire, **PROPOSE** l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Parole aux élèves;
8. Demande de reconnaissance d'un fournisseur ou prestataire de service exclusif - Système d'entretien des eaux usées - école Mer-et-Monde;
9. Plan triennal des immobilisations (PTI) 2014-2017 amendé;
10. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2015-2018;
11. Présentation des résultats de l'école du soir;
PAUSE
12. Fédération des commissions scolaires du Québec - présentation;
13. Nomination des délégués à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec;
14. Vacance du poste de représentant des commissions scolaires au conseil d'administration du Cégep de Saint-Jérôme;
15. Suivis aux questions diverses de la dernière rencontre;
16. Questions diverses;
 - 16.1 Autobus scolaire électrique;
17. Information du comité de parents;
18. Information de la vice-présidence;
19. Information de la présidence - nouvelles et courrier;
20. Information de la direction générale;
21. Tour de table - partage d'informations;
22. Levée de l'assemblée.

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

- M. André Gauthier - position de l'ADIGECS et de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord relativement à l'école Vanguard.

PAROLE AUX ÉLÈVES

DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'UN FOURNISSEUR OU PRESTATAIRE DE SERVICE EXCLUSIF - SYSTÈME D'ENTRETIEN DES EAUX USÉES - ÉCOLE MER-ET-MONDE (R-5178/SRM)

ATTENDU l'article 5.3.1 c) - Fournisseur ou prestataire de service exclusif de la politique d'approvisionnement;

CONSIDÉRANT QU'aucun réseau d'égout n'existe dans le secteur de l'école Mer-et-Monde et qu'un système privé doit être installé en vertu de la réglementation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

CONSIDÉRANT le caractère technique particulier lié à la géomorphologie du site (roc) et de son emprise sur le site de l'école;

CONSIDÉRANT QU'une analyse préliminaire a été effectuée statuant comme résultat l'installation et l'utilisation du système mis en place;

CONSIDÉRANT QUE le système de traitement des eaux usées installé à l'école Mer-et-Monde est un système particulier et très complexe techniquement afin de répondre aux besoins de l'établissement;

CONSIDÉRANT QUE le système Écoprocess MBR a été installé par le dépositaire exclusif Premier Tech Aqua;

CONSIDÉRANT notre obligation d'entretenir nos systèmes de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Linda Gagnon, commissaire :

De reconnaître Premier Tech Aqua comme prestataire de service exclusif pour l'entretien du système de traitement des eaux usées Écoprocess MBR de l'école Mer-et-Monde.

Adopté

PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS (PTI) 2014-2017 AMENDÉ (R-5179/SRM)

ATTENDU QUE la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord doit réserver les montants nécessaires à l'égard de ses responsabilités de propriétaire d'immeubles (Loi 180, art. 266), à savoir : de construire, réparer, entretenir ses immeubles; de s'assurer de maintenir en bon état les biens mis à la disposition de ses établissements;

ATTENDU la résolution R-5071/SRM, « Plan triennal des immobilisations 2014-2017 », adoptée le 23 juin 2014;

ATTENDU QUE la priorisation des projets d'immobilisation a été révisée par l'équipe multidisciplinaire du Service des ressources matérielles en fonction des enveloppes budgétaires disponibles et des travaux à réaliser en urgence;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale et du Service des ressources matérielles;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lison Girard, commissaire :

D'adopter le plan triennal des immobilisations 2014-2017 amendé tel que déposé au répertoire de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord sous la cote **CC2014-2015-21**.

Adopté

PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2015-2018 (R-5180/SOST)

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire a l'obligation d'établir un plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

CONSIDÉRANT QUE ce plan a été élaboré en conformité avec les exigences de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT QUE ce plan a été soumis à la consultation des instances, des écoles, des centres et des municipalités dans le respect des dispositions de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT QUE les informations incluses dans le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2015-2018 permettent de délivrer un acte d'établissement à chacune des écoles et à chacun des centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lison Girard, commissaire :

QUE le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2015-2018 de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord soit adopté, le tout tel qu'il appert plus amplement du document versé au répertoire de la CSRDN sous la cote **CC2014-2015-22**.

QU'un acte d'établissement soit délivré à chaque école et centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes en conformité avec le contenu de ce plan.

QUE le président du conseil des commissaires et le secrétaire général soient mandatés et autorisés à signer chacun des actes d'établissement au nom de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord.

Adopté

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ÉCOLE DU SOIR

Pour information

FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC - PRÉSENTATION

Pour information

NOMINATION DES DÉLÉGUÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC (R-5181/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec est composée des délégués de chaque commission scolaire membre;

CONSIDÉRANT QUE pour le calcul des délégués d'une commission scolaire membre, le nombre de délégués est déterminé par les règlements généraux;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements fixent le nombre de délégués pour la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord à six incluant la présidence de la commission scolaire;

Il est PROPOSÉ par M. Martin Reid, commissaire, que :

M. Jean-Pierre Joubert

M. Serge Forget

M^{me} Linda Gagnon

M^{me} Lison Girard

M^{me} Manon Villeneuve

M^{me} Martine Renaud

soient délégués à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec et que soit désignée M^{me} Danielle Leblanc pour agir comme substitut, le cas échéant.

Adopté

VACANCE DU POSTE DE REPRÉSENTANT DES COMMISSIONS SCOLAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CÉGEP DE SAINT-JÉRÔME (R-5182/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE l'article 8, paragraphe a, de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel établit qu'un collège d'enseignement général et professionnel est administré par un conseil d'administration composé notamment de sept personnes nommées par le Ministre, dont une choisie parmi celles proposées par les commissions scolaires du territoire;

CONSIDÉRANT QU'au Cégep de Saint-Jérôme, le poste du représentant des commissions scolaires est vacant;

CONSIDÉRANT QU'en vue de procéder à la nouvelle nomination, au moins deux personnes jugées aptes à remplir cette fonction sont suggérées;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a la volonté de rendre les plus représentatifs possible de la société québécoise les conseils d'administration au sein desquels il nomme des membres;

CONSIDÉRANT QUE, d'une part, l'objectif du gouvernement est que la composition des conseils d'administration des cégeps atteigne 50 % de femmes;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement suggère de proposer des candidatures féminines;

CONSIDÉRANT QUE, d'autre part, le gouvernement demande qu'au moins une candidature représente les communautés culturelles, anglophones ou les autochtones, lorsque possible;

CONSIDÉRANT QUE les candidatures doivent être transmises avant le 23 mars 2015 et que chaque candidate ou candidat doit fournir un curriculum vitae abrégé signé et daté;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Martine Renaud, commissaire, de suggérer la personne suivante ou une personne de l'administration de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord à être identifiée par la direction générale advenant un conflit d'horaire avec le calendrier des séances du conseil ne permettant pas au commissaire désigné d'être disponible pour siéger au conseil d'administration du Cégep, à savoir M^{me} Danielle Leblanc, commissaire.

Adopté

SUIVIS AUX QUESTIONS DIVERSES DE LA DERNIÈRE SÉANCE

QUESTIONS DIVERSES

- Autobus scolaire électrique. Ce point est apporté par M^{me} Annie Taillon.

INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

INFORMATION DE LA VICE-PRÉSIDENTE

INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE - NOUVELLES ET COURRIER

INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

TOUR DE TABLE - PARTAGE D'INFORMATIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (R-5183/SSGC)

M^{me} Linda Gagnon, commissaire, **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 22 h.

Adopté

Président

Secrétaire